

LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÈZOIS

*Le Projet de territoire est un document référence,
feuille de route pour l'action locale et la mobilisation des acteurs ;
il veillera au respect des spécificités de nos bourgs centre
comme de nos plus petites communes.*

Période 2020 - 2026



Communauté de Communes

20, rue Jean Moulin | 31250 Revel
Tél : 05 62 71 23 33
email : accueil@revel-lauragais.com
www.revel-lauragais.com

LE PROJET DE TERRITOIRE

constitue une feuille de route qui permettra de :

Donner du sens au projet communautaire et de formaliser une grille d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence de tel ou tel projet

Avoir une lisibilité budgétaire sur le mandat

Constituer un cadre auquel les 28 communes de l'intercommunalité pourront se référer dans l'élaboration de leurs propres projets et leurs demandes de financement

Saisir les opportunités de financement (appels à projet, dispositifs État, Région, Départements, Europe...)

Installer une gouvernance en mode de « gestion de projets »

- pour Impliquer les élus communautaires et les conseils municipaux
- pour Impliquer les citoyens

Le Projet de territoire n'est pas isolé ; il s'inscrit dans une démarche de coopération constructive avec les territoires voisins, notamment dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) porté par le Pays Lauragais, du Plan Climat Air Energie (PCAET), du Contrat Relance Transition Energétique (CRTE), du Contrat Territorial Occitanie et plus largement avec l'ensemble des acteurs sociaux-économiques et des acteurs institutionnels. Une articulation pourra être faite avec les projets de territoire des Communautés de Communes voisines afin d'étudier des actions communes.

Le Projet de territoire est une démarche vivante : la stratégie, les objectifs, les actions seront régulièrement appréciées au regard des évolutions du contexte, des difficultés d'exécution ou encore d'opportunités nouvelles qui pourraient se présenter.

Les actions devront pouvoir être menées dans le cadre des capacités budgétaires existantes, sans recouvrir d'une hausse de la fiscalité pour les administrés.

LE PROJET DE TERRITOIRE

4 orientations stratégiques seront déclinées en fiches-actions qui préciseront les moyens mis en oeuvre, les plannings associés ainsi que les indicateurs de suivi. Ces 4 orientations intégreront de façon transversale 3 axes fondamentaux **DÉVELOPPEMENT DURABLE-ACCÈS AU NUMÉRIQUE-INCLUSION** pour donner un avenir respectueux du cadre de vie à notre territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Développer l'emploi par l'activité économique

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Préserver le cadre de vie et améliorer les services



ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Accroître l'attractivité du territoire grâce au tourisme et aux loisirs

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Renforcer l'identité de l'Intercommunalité

1

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Développer l'emploi par l'activité économique

La première orientation stratégique est de développer l'emploi grâce à l'activité économique

L'objectif de notre mandat est de permettre le développement des entreprises présentes sur notre territoire et l'accueil d'entreprises nouvelles en mettant à leur disposition des services, des outils et des aides, leur permettre d'embaucher une main d'œuvre locale et d'investir durablement sur notre territoire.

Le plan d'actions visera à :

1. Développer une stratégie immobilière
2. Accompagner les entreprises
3. Renforcer les interactions avec l'agriculture

2

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Accroître l'attractivité du territoire grâce au tourisme et aux loisirs

La seconde orientation sera d'accroître l'attractivité touristique et les loisirs

La stratégie de développement touristique, en lien avec le Pays Lauragais et les Communautés de Communes voisines, a vocation à créer de l'activité économique sur le territoire, tout en préservant ses ressources naturelles et patrimoniales et en valorisant l'ensemble de ses spécificités, elle est orientée vers :

1. Communiquer – Promouvoir le Territoire
2. Porter une promotion et une communication touristique
3. Mettre en valeur le patrimoine
4. Développer et désaisonnaliser l'offre de loisirs touristiques

3

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Préserver le cadre de vie et améliorer les services

La troisième orientation stratégique est de préserver le cadre de vie tout en améliorant les services à nos concitoyens

Le cadre de vie est un des atouts majeurs de l'attractivité de notre territoire et du bien vivre. La validation d'un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et la finalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) devra contribuer à préserver les spécificités communales tout en permettant leur développement. Il conviendra de mener à leur terme les 121 actions du Plan Climat Air Energie (PCAET) 2020-2026 porté par notre Intercommunalité et le Pays Lauragais.

1. Améliorer le cadre de vie
2. Développer les services au public

4

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Renforcer l'identité de l'Intercommunalité

La quatrième orientation visera à renforcer l'identité de l'Intercommunalité tant pour les concitoyens que pour l'ensemble des élus du Territoire

Pour cela les actions principales devront porter sur :

1. Améliorer les échanges entre la Communauté de Communes et la population
2. Améliorer les relations envers les communes membres

1

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1

Développer l'emploi par l'activité économique

Stratégie immobilière

1. Lancer l'étude d'aménagement des 4 parcs d'activité économique et la requalification du parc d'activités de la Pomme 1
2. Établir un règlement de zones qualitatif
3. Étudier la possibilité de créer des réserves foncières
4. Accompagner l'économie circulaire
5. Adapter les ateliers du forum d'entreprises aux nouvelles attentes

Accompagnement des entreprises

6. Flécher vers les entreprises les aides possibles avec un partenariat fort avec la Région Occitanie
7. Maintenir l'aide à l'immobilier
8. Maintenir le soutien aux structures d'accompagnement : Comité Bassin Emploi (CBE)
9. Maintenir la stratégie du forum vers l'accompagnement des TPE et l'animation des actions spécifiques (Plan Territoire Industrie – Plan de Relance)
10. Visiter les entreprises pour se faire connaître et recueillir les besoins
11. Animer des réunions d'information auprès des entreprises et créer de la synergie – partenariat ARDIAC
12. Créer un groupement d'employeurs (GE) et un groupement d'employeurs par l'insertion et la qualification (GEIQ) dans le cadre de Territoire d'Industrie (forum – développement économique)
13. Être force de proposition auprès des demandeurs d'emplois pour répondre à la demande des entreprises (CBE)
14. Organiser avec les partenaires des sessions de formations (chef d'entreprises et demandeurs d'emplois)
15. Recenser les besoins en locaux professionnels et l'offre du territoire en y associant les communes

Agriculture

16. Acheter en local les besoins des cantines dès que possible
17. Évaluer la capacité de production alimentaire du territoire
18. Expliquer le métier d'agriculteur (conventionnel et bio) dans les écoles et auprès des citoyens
19. Faciliter l'installation de maraichers et agriculteurs bio en partenariat avec les institutionnels

2

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2

Accroître l'attractivité du territoire grâce au tourisme et les loisirs

Communication – Promotion du Territoire

20. Recenser les atouts du territoire : en faire un socle de discours commun à partager avec l'ensemble des élus
21. Créer une plaquette de présentation du territoire - à destination des entreprises à prospecter
22. Mener une politique active de prospection pour attirer de nouvelles entreprises

Porter une promotion et une communication touristique

23. Réaliser un audit marketing territorial
24. Donner une identité touristique au territoire et en faire une «destination»
 - 24.1. Faire de l'identité « Aux sources du Canal du midi » le fil rouge du développement touristique avec le patrimoine historique et la nature active comme axes principaux sur l'ensemble du territoire
 - 24.2. Organiser une communication différenciée sur la clientèle de proximité et la clientèle nationale (sites, outils numériques ...)
25. Travailler avec les prestataires touristiques et les accompagner
 - 25.1. Créer un comité professionnel d'attractivité
 - 25.2. Accompagner l'installation et la professionnalisation des prestataires (investissements, numérique, formation)
 - 25.3. Favoriser la création d'évènements, salons, circuits intégrant la participation des prestataires du territoire

Mettre en valeur le patrimoine

26. Valoriser les éléments forts des Sources du canal du midi : systèmes hydrauliques, paysages, patrimoine naturel (soutien au Réservoir)
27. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti du territoire dans le cadre du Grand Site d'OCCITANIE/ Aux sources du Canal du Midi
 - 27.1. Recenser les richesses patrimoniales des 28 communes
 - 27.2. Organiser une journée du patrimoine de l'intercommunalité
 - 27.3. Candidater à Pays D'Art et d'Histoire à travers le PETR Pays du Lauragais
28. Assurer un avenir au site de l'aérodrome de la montagne noire
29. Recenser, préserver et valoriser les espaces naturels :
 - 29.1. Sensibiliser à la biodiversité, créer des observatoires et panneaux d'interprétation
 - 29.2. Piloter la gestion de la pinède de St Ferréol

30. Mettre en place une signalétique touristique sur les lieux de visites et les moyens d'y accéder

Développer et désaisonnaliser l'offre de loisirs touristiques

31. Affirmer Saint-Ferréol comme lieu de loisirs touristique «Pleine nature» incontournable
 - 31.1. Etablir un schéma global d'aménagement (mobilité, urbanisme, environnement)
 - 31.2. Finaliser la base de loisirs et son mode de gestion
32. Adapter l'accueil et les services aux nouvelles attentes des visiteurs
 - 32.1. Créer des offres «nature» et des événements sportifs
 - 32.2. Créer des sentiers randonnée et VTT
 - 32.3. Développer les outils numériques (création d'un passe et animations numériques), mettre en réseau les musées
 - 32.4. Mettre en place une offre touristique permettant de désaisonnaliser la fréquentation (événements, circuits, packages week-end, visites d'atelier, salons d'artisanat...)
 - 32.5. Développer l'agritourisme, gîtes à la ferme, produits locaux, fermes pédagogiques.
 - 32.6. Favoriser la mise en place d'un hôtel/restaurant de capacité moyenne

3

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

Préserver le cadre de vie et améliorer les services

Améliorer le cadre de vie

33. Mettre en œuvre les actions prévues dans le Plan Climat Air Energie (PCAET)
34. Définir et appliquer une charte des Energies Renouvelables
35. Rédiger un Projet Alimentaire Territorial
36. Etudier la labellisation Territoire Engagé pour la Nature (TEN)
37. Encourager la réduction consommation d'énergie
38. Développer une politique de réduction des déchets
39. Proposer de nouveaux projets pour l'accueil de Loisirs Intercommunal
40. Suivre l'évolution des bassins versants (GEMAPI)

Développer les services au public

41. Étudier le développement des mobilités (voies douces, dessertes de transport en commun) en collaboration avec la Région
42. Soutenir les actions en faveur du développement de l'offre de santé
43. Finaliser l'étude du parc aquatique couvert
44. Renforcer les actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
45. Etudier la création d'un CCAS Intercommunal
46. Etudier création d'une Maison France Services
47. Mettre en place un outil de gestion qui assure la qualité de toutes les crèches multi accueil
48. Intéresser les jeunes à tous les sports avec zone d'activité et de loisir et autour du potentiel centre aquatique
49. Développer des Chantiers de jeunes
50. Créer des zones de rencontres intergénérationnelles

4

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4

Renforcer l'identité de l'intercommunalité

Améliorer les échanges entre la communauté de communes et la population

51. Changer le lieu et le nom de l'Intercommunalité
52. Organiser la démocratie participative au travers de consultations de la population sur des projets structurants
53. Elaborer un moment spécifique culturel, économique ou sportif : organiser, sur un ou plusieurs jours suivant son importance, un événement qui impliquerait les 28 communes
54. Etudier la création d'un Conseil Intercommunal des Jeunes
55. Finaliser un PLUI harmonieux

Améliorer les relations envers les communes membres

56. Statuer sur le périmètre des compétences : voirie, assainissement, culture, jeunesse
57. Mettre en place un groupe de travail relatif à la compétence assainissement, réseaux
58. Développer un site Intranet
59. Consolider le pacte de gouvernance ainsi que la gestion en modes projets : Décloisonner les compétences, former des groupes de travail élus intercommunaux et municipaux ainsi que de citoyens
60. Identifier et Développer les services transversaux aux Communes (mutualisation d'achats ou de services)
61. Promouvoir les collaborations inter-communales
62. Développer les collaborations avec d'autres intercommunalités

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÈZOIS

La Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois rassemble 28 communes réparties sur trois départements : l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn au sein de la Région Occitanie ; démonstration d'une démarche originale et exemplaire qui a su s'affranchir des limites administratives et s'appuyer sur les réalités du terrain et de la vie locale.

Dans l'Aude : Les Brunels

En Haute-Garonne (13) : Bélesta en Lauragais, Juzes, Le Falga, Maurens, Mourvilles Hautes, Nogaret, Saint Julia, Saint Félix Lauragais, Montégut Lauragais, Revel, Roumens, Vaudreuille, Le Vaux.

Dans le Tarn (14) : Arfons, Belleserre, Cahuzac, Blan, Durfort, Garrevaques, Lempaut, Montgey, Palleville, Poudis, Puéchoursy, Saint-Amancet, Sorèze, Les Cammazes.



351,7
km²

22 189
habitants

base INSEE

28
communes

3
départements